DÉPARTEMENT de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

a Rochefort

CANTON

Royan

OBJET :

Marché Font de Cherves Nettoynes

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de BONA N

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du CO Novembro 194

L'an mil neuf cent du mois

de le du

Etaient présents: MM. REG. 2 ET Cherles, VEyssire Rochedereux, Lasseux, sulion, hims Parizet, La Baudet, Chellet, Boulerne, Sensiter, Couril, Savignac, Brusseume, er, Lomecq, Boudest Chassau, Truspaud, Conge

Absents: MM. Melle Rikosky, 1813 Simon, Arrivé Thomas, Couzinet, Ollivier, Ferenudeau, Frot.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. le Maire a dû embaucher un nouveau balayeur pour le marché Font de Cherves.

Il aura pour charge d'assurer tous les jours de la secaine le nettejaged du marché et de son voisinage innédiat : Ed Briand, rue des Gardes, Ed Champlain, Cité de Mons.

M. le Maire est materisé à algner un contret d'emploi sur la tame de 5.500 fre par mois. Ce fals tre sera payé sur les fonds provensat de la texe de plaçage.

		,		
APPINIE	VE			
	31 × [x4]	- Indiana		- 60
1				TT.
La Secoletonia orga	orel.		4	***
- And	20			(775)
. 0			-	***:
The state of the s	-1.			
() · · · ·				
	1			
37 1	3			
	4			
1. 12 4 10 1	7)			
***	/			
01-37			and the second second	
				ALC: Y
	Annual Company of the			
2.0				Hite
				-
4 15 25 1		4 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1		
				_
1975				2.00
	The state of the state of	The state of the s		-
				-
				- 1
	Fait et délibéré à	Royan		north of
	les jour, mois et an s		10	
	Ont signé au reg	istre : MM. Les	Lumbres préson	* to *
e vote a en lieu au	4 la sérme			199 1
n public, établir à le la désignation de l				aller (1)
e vote a en lieu au n public, établir à le la désignation de ote (Art. 51 de la loi vril 1884).				TAIL S
100	N'ont pas signé :	: MM.		//
100				-
ntionner à la suite sequitesaempêchés		44.4		- 4
sequi lesa empêchés mer (Art. 57 de la loi cipale).		و المالكيليون		=35
	(Por	r extrait conforme :	
		NO.	Le Maire,	
			7	

ARRETE de TITULARISATION



Nous, Charles REGAZONI, Maire de Royan

Ru l'art. 88 de la loi du 5 Avril 1884 Vu la délibération municipale du 4 Aout 1945 approvée le 17 Aout 1945 et portant révision des salaires des employ és comminaux.

Vu la vacance de l'emploi de commis secrétaire principal

au Secrétariat de la Mairie de Royan.

Vu les résultats du concours du 15 Avril ouvert pourle recrutement de secrétaire commis principal.

ARRETONS :

ART I - M. Mabille du Chesne Xavier, né le 16 Janvier 1900, employe contractuel à la Mairie de Royan depuis le ler Juin 1945 est titularisé dans son emploi commis secrétaire mincipal avec effet du ler Mai 1946.

ART II - Il recevra à compter du ler Mai 1946 le traitement de commis secrétaire principal de 4° classe, soit 55.500 fra par an, aumenté des indemnités accordées par la ville de Royan à ses employés statulaires.

A Royan, le 20 Avril 1946

Le Maire,

Marrier



approuve La Rochelle. le 15 mai 1546 serged,